CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un résidant quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier pourrait être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement aussi belle occasion d'employer son capital. On peut rendre possession de suite. Pour plus de renseignements s'adresser à

B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3t.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julia et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
17may rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 41, rue St. Louis.
15 mai

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*

DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
GASTON BERTUS.
7 mai

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 88 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.

21 avril J. F. BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le coin de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomerol et Net les des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 15 % de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, au tout autre genre commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignements les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

S'adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—3t.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque ne arrêtera et conduira à la geôle, une négresse nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour avoir été chez feu B. Coquet, nommé Caroline, elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on l'a vue au faubourg d'en haut où elle s'est annoncée pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la couturière.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines voulues. 19 av—1m.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures de Paris, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en pannelle, brodequins en peau de laine cuir, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 230.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivants :

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tourmentement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'œuf est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crême &c, qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire crotter, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Saisy, do de macassar de Rowland, do d'ours clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de bœuf, de la graisse d'ours, do de macassar, do des Francs, phœbrix de Gueland, batons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint on fera usage de la *Cold Cream* ou crême de limaçons ; crême de Perse, qualité supérieure; do de concombres; poudre très faiche; fécule, ou poudre de patates; crême de rose ; blanc de perle ; rouge surfin, en pots, en feuilles ou en vinaigre ; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crême ; pâte d'amandes liquide ou en poudre, pour blanchir la peau ; la célèbre crême de savon d'amandes amères, de Demarson, toujours fraiche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche : Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Essences très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entr'autres celle si renommée appelée Caprice de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes; do de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger do de rose, &c.

N. B.—Tout le monde connait les qualités précieuses qu'acquièrent les cordiaux en vieillissant, les personnes qui désireraient se procurer de très vieilles eaux Régénératrice, do d'Ispahan, do des Carmes, do des Alpes, do des Montagnes Françaises, de Cologne, &c. en trouveront que l'on peut leur garantir avoir 15 ans de flacon.

Très bonne vanille, à la livre ou à l'once, pour faire les glaces; fabrique de moutarde créole et autres; vinaigre de l'Estragon, &c. [4 mai] L. EVEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 9 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cyprès qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ginghas; 1 caisse coutil gris; 1 caisses serrures damasquées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chaussées et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises; do de toile; 1 caisse shalls et échus bernanit, 1 caisse serrures, 9 bonnets fil à voile; teinte à l'eau-de-vie; Champagne, s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 51. 7 mai.

100 BARRIQUES SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermilion, et à vendre par
26 mai GRAY, DARRIVE & Co 30, Nile. Levée

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpents de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Gendo, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammeaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru pourvu de vix cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturées ; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 38 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 250 pieds de long sur 36, le tout en briques. Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 120 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 24 ans, bon sucrier de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, sucrier de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarvy, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Gould, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, sucrier de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Ritlieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

A LOUER.—La totalité de la belle maison, magasins &c. rue Royale, No. 173, maintenant occupée par le soussigné. Aussi, à vendre pour cause de départ, une jolie paire de chevaux noirs de voiture, jeunes et bien dressés, avec un tandem.

Jusqu'à vendredi prochain, son mobilier sera vendu par articles à vente privée.

3 mai—☞ J. R. GRYMES.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;

Beau et bon Café, à un escalin la livre ;

Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;

Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;

Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.

Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Macère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux ; le tout ayant droit au drawback, à vendre par
4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de monturces de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, les seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

TRAITES sur France, à vendre par
24 av J. MAGER.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—réparé aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

A CAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire *Cincinnati*, à vendre par
7 mai B. BOOTH & Co.

BELLES PROPRIETES A VENDRE.

LE soussigné désirant donner tout son tems à la place qu'il occupe, recevra des propositions pour les propriétés ci-après décrites, et s'il n'en a pas disposé d'ici au 31 de ce mois, elles seront vendues à l'encan peu de jours après, à des conditions avantageuses qui seront connues d'avance.

Les plans sont exposés à la Bourse accompagnés d'un plan figuratif des environs pour mieux en indiquer la situation. La majeure partie se trouve situé à proximité d'établissements qui contribueront à en augmenter journellement la valeur, et dans un quartier dont l'importance commerciale se développ naturellement de plus en plus ; en sorte qu'elles offrent une perspective d'un bon placement de capitaux.

Elles consistent, PLAN A.

Trois **TERRAINS** situés rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe, immédiatement au-dessous de la propriété de M. Jos. Pilié, voyer de la ville.

PLAN B.

Deux **TERRAINS**, dans le premier llet du faubourg Marigny, faisant face au Chemin à Coulisses et ayant une issue à la rue Victoire par un passage de 12 pieds commun à divers lots.

PLAN C.

Huit **TERRAINS** faisant partie de l'llet borné par la Levée, les rues du Port, de la Victoire et St. Ferdinand.

Une **MAISON & MAGASIN** à 3 étages, formant l'encoignure de la Levée et de la rue du Port, avec un entrepot sur la rue du Port, ayant cuisine et chambres à domestiques au-dessus.

Un **MAGASIN** à 3 étages, face à la Levée, formant la continuation de la bâtisse précédente.

Les susdits magasins sont bâtis sur des terrains de 22½ à 23 pieds de face sur 120 de profondeur et ont droit à une issue à la rue du Port part un passage de 10 à 12 pieds.

Cinq **TERRAINS** côté du nord de la rue de la Victoire entre les rues d'Enghien et St. Ferdinand.

PLAN D.

Deux **LOTS DE TERRE** dans le faubourg De Clouet l'un ayant 56 pieds de face à la Levée, sur 300 pieds environ de profondeur.

L'autre 70 pieds de face et 296 à 299 pieds de profondeur.

PLAN E.

Un llet situé au faubourg Washington, borné par les rues de France, Amour, Lesseps et la Promenade des Bons Enfans.

PLAN F.

Trois **TERRAINS** contigus, faubourg Franklin, dont l'un forme l'encoignure des rues Solidelle et des Champs Elysées.

Le soussigné disposera aussi à l'amiable de quelques unes des actions qu'il possède dans les Compagnies d'Assurances des Négociants, du Chemin-à-Coulisses du Lac Pontchartrain, de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée et des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

20 mai—6,3ps. CHS. LESSEPS.

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vendre par
11 mai JOHN HAGAN & CO.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 8 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Dauphine, entre les rues de la Douane et Bienville, une quantité de pierres de banquette, pierres plates, meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu John C. Wallace.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
27 mai. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Carrière & Borduzat ont présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Etienne Tourny, Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, régiste

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel Marquez a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Louise Simon, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
8 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu David Porter, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par John Conn, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.
6 juin W. F. C. DUPLESSIS, régister

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel Lock a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Rollins, décédé intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
1er juin W. F. C. DUPLESSIS, régister

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en

500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bleu vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarro Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 30 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces ossées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
1040 chaines d'Ail;

Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

TIR-AU-PISTOLET.

Sur le bord du Lac, près du chemin-à-coulisses, en allant à la Tour.

LES amateurs de ce genre de plaisir où se développe l'adresse, sont prévenus qu'un établissement où ils peuvent s'exercer à leur aise vient d'être ouvert à la place ci-dessus désignée.

On a tâché de ne rien négliger, tant dans le choix des armes que dans les dispositions de l'établissement, pour que les personnes qui l'honoreront de leur confiance soient satisfaites.

L'établissement sera ouvert aux personnes de couleur, les lundis et vendredis de chaque semaine.

Prix du Tir :—On tirera 24 coups pour la piastre, do pour quatre escalins, et au-dessous, à raison d'un picaillon le coup. 4 juin.—5

1000 BARRIQUES VIN de Marseille à vendre par
4 juin J. MAGER.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

SEL—839 sacs gros sel de Liverpool, 313 do. do. fin, à bord du navire Antioch, à vendre par
6 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

MELASSE.—Les soussignés ont été à vendre, 200 boucauts de Melasse, qu'ils recevront dans dix jours
TOURNE & BECKWITH,
16 mai Nouvelle Levée, No. 15

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGE PAR MADAME GRANET.
Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS.

Pension, pour 10 mois.	$300
Demi-pension, d°.	200
Externat "	100
Blanchissage " (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre "	30
Piano, "	21
Chant, "	21
Danse "	21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de coutures, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $35 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbalie en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 18 avril

NOUVEAUX ARTICLES D'ETE.

Au magasin de Chs. Monrose, rue de Chartres, No. 86, *guingams* nouveaux, mousselines assorties, habillements d'été, pour enfants, en nankin, coutil et *guingam*, souliers d'été pour dames en batiste écrue, en nankin, coutil Russie, capottes de guingams pour enfants et pour dames, chapeaux de paille, ombrelles de goût, &c. 19 av.

A VENDRE De l'or français et allemand par les soussignés, pièces de 20 francs, do. de 10 florins, doubles Frédérick, d'or, et ducats Hollandais. Aussi, des pièces de 5 francs en argent. E. JOHNS et Co.
3 mai rue de Chartres No. 113.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secretaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,
25 mars Rue de la Douane, No. 21.

2000 LIVRES Orge Perlé, bien frais et en barils bien conditionnés, en débarquement et à vendre par DUCONGE et PEYCHAUD,
11 mai rue de Chartres, No. 89.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu George Moore, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William McCullen, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le tuteur du mineur Mc Cullen ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par la goël. Reaper, à vendre par
25 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE BON MARCHE.

UN assortiment de liqueurs superfine et fines Absynthe verte suisse; Kirschwasser ou Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.

Boulangerie de BELAMOUCHERIE,
16 avril. rue Royale, No. 254.

VENTES PAR LE MARSHAL.

L. C. Hutchinson agent de Isaac T. Preston *vs.* James Hondley, L. C. Hutchinson agent de T. W. Carsten *vs.* le même, James Wright *vs.* le même.

En vertu de trois *writs de fieri facias à moi adressés* par Phon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 11 juin, à midi, à l'encoignure *des rues St. Louis et Chartres*, un cheval alezan, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 juin L. DAUNOY, marshal.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. J. Bonnaugh *vs.* R. Bonnaugh *vs.* R. Sawyer.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 15 juin à 5 heures, P. M. les meubles meublants le café dans la rue Tchoupitoulas, No. 122, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 juin L. DAUNOY, marshal.

R H Brunet & Co. vs. Peter Mott.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par Phon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 3 juillet, à midi, à la Bourse, un *Lot de Terre* situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

1er juin L. DAUNOY, marshal

Mme. Taylor *vs.* M. Isaacks.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 13 juin, à 5 heures, au Principal, 4 matelas, 3 matelats en plume, 1 lot de couvertures, une malle et le contenu, saisis dans la demande ci-dessus.

31 mai L. DAUNOY, marshal.

Hallain L. Beck *vs.* Allen Murphy.

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par Phon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, et par Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 8 juin, à 5 heures, sur les lieux, 3 commodes d'acajou, 2 miroir, 6 douzaine de chaises, 6 tables d'acajou, 3 lampes, 1 paire de pelles et pincettes de fer et poignée de cuivre, des verres, carafes, assiettes, plats, chaudières, verres taillés, 4 petites tables, 1 pendule, un comptoir et des tablettes et différents autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

31 mai L. DAUNOY, marshal.

Bridge et Vose *vs.* Moses Lazarus.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 8 juin, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, différents articles de marchandises, sèches, consistant en chemises de coton, do. de guingam, vestes rondes, pantalons, gants, souliers, mouchoirs, gilets, linge damassé, demi-bas, mouchoirs de soie, bretelles, matelas de natte, couvertures, draps et livres, &c., saisis dans la demande ci-dessus.

23 mai L. DAUNOY, marshal.

Gilbert Vance *vs.* P. Cottax.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 10 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles d'épicerie, consistant en tonneaux d'appart avec le contenu, une quantité de cornichon, du tabac, des boites contenant du thé, une quantité de barils vides, des cigarres, dus bouteilles vides, des ballances, des ballais, un pupitre, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 mai L. DAUNOY, marshal.

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par Phon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 19 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.

18 mai L. DAUNOY, marshal.

N. Norton contre Th[illegible] Daniel Bayton contre le

En vertu de d[illegible] ri facias à moi adressés par Phon. [illegible] juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 18 juin prochain, à midi, au café de H[illegible] un nègre nommé Peter, saisi dans la demande ci-de[illegible]

11 mai L. DAUNOY, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Phon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No. 6933—*Nathaniel Jas. Deblois contre ses créanciers et les créanciers de Callender et Deblois*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Callender et Deblois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Callender & Deblois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2ps F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Phonorable Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—N° 6982—*Pierre Huchet Kernion* contre *ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Pedescleaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Rosselius soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—29 mai 1833—*Paul Vidal* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de F. Myèvre, syndic des créanciers de Pinsolvable, et du tableau de distribution des fonds qui se trouve entre ses mains—il est ordonné par la cour que tous ceux y intéressés aient à déduire d'ici au lundi 10 juin, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et l'argent distribué en conséquence, et le dit syndic déchargé de sa responsabilité.

Par ordre de la cour.
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Phon. Charles Maurian, juge—*Edmond Laporte* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 13 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent Phon. Charles Maurian, juge—*Wm. Garrison* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la scedule dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire aient à déduire en pleine cour, le samedi 22 juin prochain, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—25 mai 1833.—*Dans l'affaire de Holdridge & Murray* contre *ses créanciers*.—Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau de distribution présenté par A. M. Buchanan, syndic des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici à dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquences, et le syndic déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.